

Accident de la circulation sur la Voie-Express

Un taximan éjecté violemment de son véhicule

SCOM  
Libreville/Gabon

UN accident de la circulation a eu lieu, hier vers 14 heures, sur la Voie-Express, à la hauteur du ministère de la Santé. Deux véhicules dont un taxi de marque Toyota Carina E, immatriculé ER-065-AA, sont entrés en collision. La voiture à usage de transport urbain a terminé sa course sur le terre-plein, après avoir effectué un tête-à-queue au cours duquel Olu Afolabi, le conducteur, a été projeté de l'habitacle. Ce dernier a été, promptement évacué par les sapeurs-pompiers vers le Centre hospitalier universitaire d'Owendo (Chuo). D'après les témoins, les deux véhicules roulaient dans le sens carrefour Charbonnages/rond-point de la Démocratie. Parvenu à la hauteur du ministère de la Santé, à un jet de pierre du palais de



Photo : SCOM

Le taximan tel qu'il a été trouvé, après son éjection de l'habitacle.



Photo : SCOM

Le taxi a fait un tête-à-queue après l'impact.

Justice, le taxi aurait été, tout à coup, accroché à l'arrière par le véhicule qui le suivait. Surpris par cette manœuvre, le taximan a tenté mais en vain de freiner. Le véhicule incontrôlable par la suite s'est d'abord déporté sur le terre-plein avant de percuter de plein fouet un poteau électrique. Le choc fut tellement violent qu'il s'est retourné pour prendre la direction des Charbonnages. C'est au cours de l'impact que Olu Afolabi a été éjecté à l'extérieur.

Rendus sur les lieux, les sapeurs-pompiers, ayant constaté que le taximan était visiblement atteint à différents niveaux du corps, l'ont immédiatement évacué vers le Centre hospitalier universitaire d'Owendo. Le conducteur à l'origine de l'accident, un enseignant dont nous n'avons pu avoir l'identité complète, se serait, quant à lui, volontairement rendu auprès des Officiers de police judiciaire (OPJ).

Lutte contre les stupéfiants à Mouila

Manguila et Madoungou, deux présumés dealers en prison

FN.  
Mouila/Gabon

L'OFFICE central de lutte antidrogue (Oclad) de la Ngounié vient de mettre la main sur deux Gabonais, Serge Alain Manguila, 36 ans, présenté comme un principal fournisseur de chanvre indien à Ndendé, chef-lieu du département de la Dola, et Jesmin Madoungou Bousseguin alias Christ, 26 ans, et qui serait un consommateur assidu de cette substance. Lundi dernier, rapporte-t-on, Jesmin Madoungou Bousseguin, qui revenait de Ndendé où il s'était rendu pour se ravitailler en tabac Congo, a été appré-

hendé en flagrant délit, sur le chemin du retour par les agents de l'Office central de lutte antidrogue de l'antenne de Mouila. Interrogé sur la provenance de l'herbe interdite trouvée en sa possession, le présumé dealer tente, dans un premier temps, de mener les flics en bateau en niant les faits qu'on lui impute. Puis, il crache le morceau en racontant tout sur ses activités illicites. C'est à la suite de ses aveux que les agents tendent une souricière dans laquelle Serge Alain Manguila tombe, en soirée, à son domicile. Ce dernier témoigne : « Alors que j'étais chez moi allongé sur le lit, c'est au-



Photo : F.N.

Serge Alain Manguila..... et Jesmin Madoungou Bousseguin (photo de droite) attendent à présent d'être jugés.

tour de 21 heures que les agents m'ont interpellé, après avoir perquisitionné toute la maison. C'est à cette occasion qu'ils ont fait la découverte de ballots de



Photo : F.N.

chanvre indien dissimulés dans des emballages. Toutefois, j'ai reconnu mon implication dans ce trafic que depuis deux mois seulement. Et ce, en raison de la

baisse des marchés dans le bâtiment, car je fais la maçonnerie à mes heures perdues. Mais je regrette mon acte.» A ce qu'il paraît, Jesmin Madoungou Bousseguin est un individu connu des services judiciaires. Il a déjà été condamné en 2014, à un an d'emprisonnement ferme à la prison centrale de Lambaréné, pour usage de stupéfiants. Mais avant son transfert à la prison centrale, et alors qu'il était en garde à vue dans les services de l'Oclad, il s'était fait la belle et avait rallié la ville de Fougamou, à pied, avant de prendre un véhicule pour Mouila. Mais sa cavale n'a été finalement que de

courte durée. Il est à nouveau arrêté et condamné. Après avoir purgé 6 mois et 3 jours, il bénéficiera de la grâce présidentielle en recouvrant la liberté. Autres hauts faits à l'actif du personnage, des coups et blessures volontaires portés à un paisible citoyen, et une tentative d'incendie sur la maison d'un ressortissant ouest-africain. Mercredi 23 novembre dernier, les deux complices ont été présentés devant le procureur de la République pour présomption de détention, d'usage et de vente de chanvre indien, puis placés sous mandat de dépôt à la prison centrale de Mouila.

Cambriolage à la Comilog-Moanda

Le vigile trahi par son téléphone

SCOM  
Libreville/Gabon

STEVE Royle Mitch Loussou, Gabonais de 24 ans, employé à la Société gabonaise de services (SGS), a été interpellé, le vendredi 11 novembre dernier, par les policiers du commissariat de Moanda, le chef-lieu du département de la Lebombi-Leyou. Il serait, entre autres, reconnu coupable de vol d'une dizaine d'ordinateurs portables, dans les bureaux de la Compagnie minière de l'Ogooué

(Comilog) où il est en poste. Le présumé voleur a été déféré, mardi dernier, devant le procureur de la République près le tribunal de première instance de Franceville, qui l'a placé en détention à la maison d'arrêt locale. Les faits remonteraient au mois d'octobre dernier. En effet, dans la nuit du dimanche 16 au lundi 17 octobre 2016, alors qu'il est de service, un vol est perpétré dans les bureaux administratifs de l'entreprise d'exploitation minière, sis à la zone industrielle. Ordinateurs



Photo : D.R.

Steve Royle Mitch Loussou, l'agent de la SGS, serait le véritable cambrioleur de la Comilog.

et téléphones portables et même une rallonge élec-

trique sont emportés. Une plainte contre X est déposée, le lendemain, auprès des éléments du commissariat de police de Moanda. Steve Royle Mitch Loussou, l'agent de sécurité, qui dit n'avoir rien vu, ni entendu, est le premier sur la liste des suspects établie par les limiers. Une suspicion finalement avérée, puisque son téléphone portable est curieusement retrouvé dans l'un des bureaux visités par les cambrioleurs. Interrogé sur la présence dans les lieux de son por-

table, Loussou fait savoir que ce téléphone lui aurait été dérobé par une personne, à qui il serait venu en aide dans un troquet du quartier Rio. Entre-temps, l'enquête découvre que le présumé voleur du téléphone portable de l'agent de sécurité détenait curieusement chez lui 8 ordinateurs portables, qu'il aurait, accompagné du fameux vigile, tenté de déverrouiller chez un informaticien du quartier Montagne Sainte. Aussi, Steve Royle Mitch était-il pris comme un rat,

d'autant que tous les indices vont attester qu'il serait le véritable auteur du vol perpétré dans le bâtiment de la Comilog dont il avait la charge de garder. Après avoir mené en bateau les enquêteurs de l'unité des Forces de police nationale (FPN), la langue de l'agent de la SGS aurait fourché devant le procureur de la République au cours de la confrontation. Le subterfuge imaginé par le mis en cause pour échapper à la justice, n'a donc pas fonctionné.